

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2012

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 24  
Excusés : 15

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le DIX SEPT DECEMBRE A VINGT HEURE TRENTE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 11 décembre 2012 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. POMMOT – Mmes VERGNAUD – OLIVEIRA - M. BORD –  
Mme VIRIN – M. TASD'HOMME - MAIRES ADJOINTS

MM. BEAULIEU – GANDRILLE – TABUY - Mmes VIET –  
GAUTHIER - MERVILLE– MM. BECQUART - CABUCHE –  
ROUSSEAU –  
Mmes POTIN-PIOT – HEUCLIN – M. CALVET – Mmes SANTOS -  
HAUER – JOMEAU-BERNARD – M. OUMARI - CONSEILLERS  
MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES :

MM. PODEVYN – BLOCIER – BRIAUD – CITTI – Mme KERBADJ –  
M. GUILLOT – Mmes LOPES – LESAGE – DUPRE – TRUY –  
MM. SAVELLI – RENAUD – BUSCAIL – CHAUMIER – RIGOT -

POUVOIRS :

M. PODEVYN	à	M. TASD'HOMME
M. BRIAUD	à	Mme DELESSARD
M. CITTI	à	M. LA SPINA
M. GUILLOT	à	M. CABUCHE
Mme LOPES	à	Mme VIET
Mme LESAGE	à	Mme GAUTHIER
Mme DUPRE	à	M. POMMOT
Mme TRUY	à	M. BORD
M. RIGOT	à	Mme VIRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Sous la présidence de Monique Delessard, Maire,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

1. Remboursement de la taxe locale d'équipement – permis Promobuis

**A l' UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à procéder au remboursement des sommes concernées pour la taxe locale d'équipement – permis Promobuis - qui seront imputées au compte 10223.

. **PREND** acte de l'utilisation des dépenses imprévues à hauteur de 50 051 €.

2. Décisions modificatives - exercice 2012

**Par 31 VOIX POUR (dont 9 pouvoirs)**

**Et 2 ABSTENTIONS (Mmes HAUER – JOMEAU-BERNARD)**

. **DECIDE** les virements de crédits suivants :

**VILLE – Section de fonctionnement**

**Dépenses :**

Fonction 01 - Nature 023 Opérations non ventilables – Virement à la section d'investissement	+ 83 018,00 €
Fonction 114 - Nature 6188 Autres services de protection civile – Autres frais divers	- 22 500,00 €
Fonction 114 - Nature 6236 Autres services de protection civile – Catalogues et imprimés	- 2 000,00 €
Fonction 025 - Nature 6574 Aide aux associations – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 24 500,00 €

**Total des dépenses de fonctionnement 83 018,00 €**

**Recettes :**

Fonction 01 - Nature 773 Opérations non ventilables – Mandats annulés (sur Exercices antérieurs)	+ 83 018,00 €
--	---------------

**Total des recettes de fonctionnement 83 018,00 €**

## **VILLE – Section d'investissement**

### **Dépenses :**

Fonction 01 – Nature 020  
Opérations non ventilables – Dépenses imprévues - 50 051,00 €

Fonction 01 – Nature 10223  
Opérations non ventilables – TLE + 133 069,00 €

**Total des dépenses d'investissement 83 018,00 €**

### **Recettes :**

Fonction 01 - Nature 021  
Opérations non ventilables – Virement de la section de  
fonctionnement + 83 018,00 €

**Total des recettes d'investissement 83 018,00 €**

## **3. Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du budget 2013**

### **A l' UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des sommes inscrites dans le tableau ci-dessous, avant le vote du budget primitif 2013 de la commune.

<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>50 000 €</b>
020-2051 Administration générale – Concessions et droits similaire, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	50 000 €
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>492 000 €</b>
020-2183 Administration générale – Matériel de bureau et matériel informatique	70 000 €
020-2184 Administration générale – Mobilier	30 000 €
020-2188 Administration générale - Autres immobilisations corporelles	10 000 €
020-21311 Administration générale – Hôtel de ville	30 000 €
211-21312 Ecoles maternelles – Bâtiments scolaires	50 000 €
212-21312 Ecoles primaires – Bâtiments scolaires	50 000 €

211-2184 Ecoles primaires - Mobilier	10 000 €
212-2184 Ecoles primaires - Mobilier	10 000 €
213-2188 Classes regroupées - Autres immobilisations corporelles	10 000 €
251-2184 Restauration – Mobilier	10 000 €
251-2188 Restauration - Autres immobilisations corporelles	25 000 €
311-2188 Expression musicale, lyrique et chorégraphique – Autres immobilisations corporelles	3 000 €
411-21318 Gymnases – Autres bâtiments publics	10 000 €
421-2184 Centres de loisirs - Mobilier	5 000 €
421-2188 Centres de loisirs - Autres immobilisations corporelles	5 000 €
812-2182 Collecte et traitement des ordures ménagères – Matériel de transport	44 000 €
814-21534 Eclairages publics – Réseaux d'électrification	20 000 €
822-2151 Voirie – Réseaux de voirie	100 000 €
<b>TOTAL GENERAL Chapitres 20 et 21</b>	<b>542 000 €</b>

. **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2013.

Arrivée en séance de monsieur Blocier.

#### 4. Ouvertures de crédits – avance sur subvention aux associations – exercice 2013

**A l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à liquider et mandater les dépenses de fonctionnement liées au versement des avances sur subvention au titre de l'exercice 2013 aux associations suivantes :

. CCAS.....	197 850 €
. UMS – PC - Handball.....	134 000 €
. Centre social et culturel .....	32 100 €
. Centre photographique d'Ile-de-France.....	28 560 €
. Sports de haut niveau – Judo .....	27 500 €
. Cinéma Apollo.....	23 500 €
. M.J.C – fonctionnement .....	21 670 €
. U.M.S.P.C – fonctionnement.....	16 550 €
. Office du tourisme – Syndicat d'initiative.....	15 340 €

. SOS Solidarité .....	15 000 €
. FONJEP – poste de directeur .....	12 635 €
. Atelier la Cour carrée .....	12 170 €
. M.J.C. – activités spécifiques .....	8 170 €
. Association portugaise culturelle & sociale/Poste directeur	7 500 €
. Association portugaise culturelle & sociale .....	4 700 €
. Institut lusophone .....	3 470 €

. **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de subvention votés lors du budget primitif 2013.

## 5. Attribution de subventions supérieures à 23 000 € - exercice 2013

**A l' UNANIMITE,**

. **ATTRIBUE** les subventions aux associations suivantes :

Noms des associations	Montant
U.M.S. – PC- hand ball	134 000 €
Centre social et culturel	32 100 €
Maison des jeunes et de la culture – Boris Vian	29 840 €
Centre Photographique d'Ile-de-France	28 560 €
Judo club de Pontault-Combault	27 500 €
Cinéma Apollo+	23 500 €

. **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de subvention votés lors du budget primitif 2013.

. **AUTORISE** le maire à signer les conventions à intervenir.

## 6. Transformation de parts sociales acquises au sein de Cablest par une subvention exceptionnelle

**A l' UNANIMITE,**

. **ACCEPTTE** de transformer les 182 parts sociales acquises au sein de Cablest, pour une valeur de 2 774,57 €, en une subvention exceptionnelle.

## 7. Syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement du Morbras – Répartition des biens de l'assainissement

**A l'UNANIMITE,**

. **ACCEPTÉ** la restitution des biens suivants :

	<b>Valeur comptable</b>
Collecteur, dans la propriété de Pro BTP, sis rues Albert Camus, des Berchères, du Four et Lucien Brunet, réalisé en 1994 :	491 761 € TTC
Collecteur en bordure du ru du Morbras, depuis la piscine intercommunale Le Nautil, jusqu'à la rue Jacques Monod, réalisé en 1995 :	1 415 931 € TTC
Poste de Relèvement Monod et sa parcelle d'assise, réalisé en 1996 :	619 667 € TTC
Collecteur en bordure du Ru du Morbras, depuis la rue Saint-Clair jusqu'à la limite du département, réalisé en 1997 et le collecteur de raccordement entre le collecteur de contournement (réalisé en 1985), et, le collecteur en bordure du ru du Morbras (depuis la Piscine Intercommunale jusqu'à la rue Jacques Monod, réalisé en 1995), réalisé en 1997 :	596 951 € TTC

. **AUTORISE** la mise à disposition de ces biens à la communauté d'agglomération de La Brie Francilienne.

. **AUTORISE** le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition conformément à l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales.

## 8. Convention cadre à passer avec le CCAS

**A l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer la convention cadre à passer avec le CCAS.

## 9. Convention à passer avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne pour les archives communales

**A l'UNANIMITE,**

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne pour les archives communales.

## 10. Convention d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

### A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement à passer avec la CAF pour le contrat enfance et jeunesse qui prendra effet à la date de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

## 11. Personnel communal

### A – Mise à disposition d'agents à la Brie Francilienne

#### a) Avenant n° 4 à passer avec la Brie Francilienne

### A l'UNANIMITE,

. **APPROUVE** le principe du non renouvellement de la mise à disposition de la Brie Francilienne de trois agents et la mise à disposition de quatre autres agents.

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 4 à la convention du 30 mars 2010 passée avec la Brie Francilienne.

#### b) Convention à passer avec la Brie Francilienne

### A l'UNANIMITE,

. **APPROUVE** le principe d'une nouvelle convention organisant la mise à disposition de personnel auprès de la CABF.

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir.

### B – Rémunération du personnel de surveillance et d'accompagnement éducatif (animateur du temps du midi)

. **DECIDE** de fixer le taux horaire du personnel de surveillance et d'accompagnement éducatif à 10,65 €.

. **PRECISE** que ce taux suivra l'augmentation des traitements de la fonction publique territoriale.

. **DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### C – Rémunération du personnel participant à la manifestation patinoire du 14 décembre 2012 au 13 janvier 2013

. **AUTORISE** pour les éducateurs sportifs indiciaries, le dépassement du nombre maximum mensuel d'heures supplémentaires, dans la limite d'une durée hebdomadaire du travail de 48 heures.

. **FIXE** pour les agents rémunérés sur une base horaire, le taux horaire à 10,85 € pour un travail en journée et à 18,01 € pour un travail les dimanches et jours fériés.

. **DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## D – Dépôt de plainte avec constitution de partie civile

### A l'UNANIMITE,

Monsieur Calvet n'a pas pris part au vote.

. **AUTORISE** le maire à déposer plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de l'auteur de ce pamphlet et à verser une consignation qui sera fixée par le juge d'instruction.

## E – Demande de protection fonctionnelle pour deux agents

### A l'UNANIMITE,

. **VALIDE** l'octroi de la protection fonctionnelle au bénéfice de deux agents de la collectivité.

. **DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## 12. Cimetière intercommunal – cession du terrain d'assiette à la Brie Francilienne

### A l'UNANIMITE,

. **ACCEPTE** de céder, à l'euro symbolique, à la Brie Francilienne le terrain d'assiette, cadastré section B n° 2646 pour une surface de 30 480 m<sup>2</sup>, sur lequel le cimetière a été construit.

. **AUTORISE** le maire ou son représentant à signé l'acte à réaliser en la forme administrative, ainsi que les documents s'y rapportant.

## 13. Constitution de partie civile dans l'affaire Ministère public contre le représentant de la SCI Cynthia

### A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à se constituer partie civile au nom de la commune en première instance (et le cas échéant en appel comme en cassation), dans le cadre du contentieux pénal engagé suite aux infractions à la règle d'urbanisme commises sur la propriété sise 42 rue de Beaubourg à Pontault-Combault.

. **DESIGNE** maître Julie Garrigues, avocate à la Cour, associée du cabinet Garrigues Beaulac Associés, domicilié 59 boulevard Exelmans à Paris (75 016), pour représenter et défendre les intérêts de la Commune, à l'appui de sa plainte et de sa constitution de partie civile, jusqu'à l'issue de la procédure ouverte devant le tribunal correctionnel de Melun, et pour exercer le cas échéant, les voies de recours.



. **AUTORISE** le maire à signer tout acte afférant à ce litige.

#### 14. Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale du Val Maubuée

**Par 32 VOIX POUR (dont 9 pouvoirs)**

**Et 2 ABSTENTIONS (Mmes HAUER – JOMEAU-BERNARD)**

. **EMET** un avis favorable au projet de Scot, sous réserve que soit éclairci le statut de la ville d'Emerainville dans le territoire du Val Maubuée.

. **AFFIRME** le souhait qu'une réflexion commune entre les deux villes soit initiée sur les abords de la Gare et le développement des liaisons entre les deux territoires.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

**Le maire**  
**1<sup>ère</sup> vice présidente du Conseil général**  
**Monique Delessard**